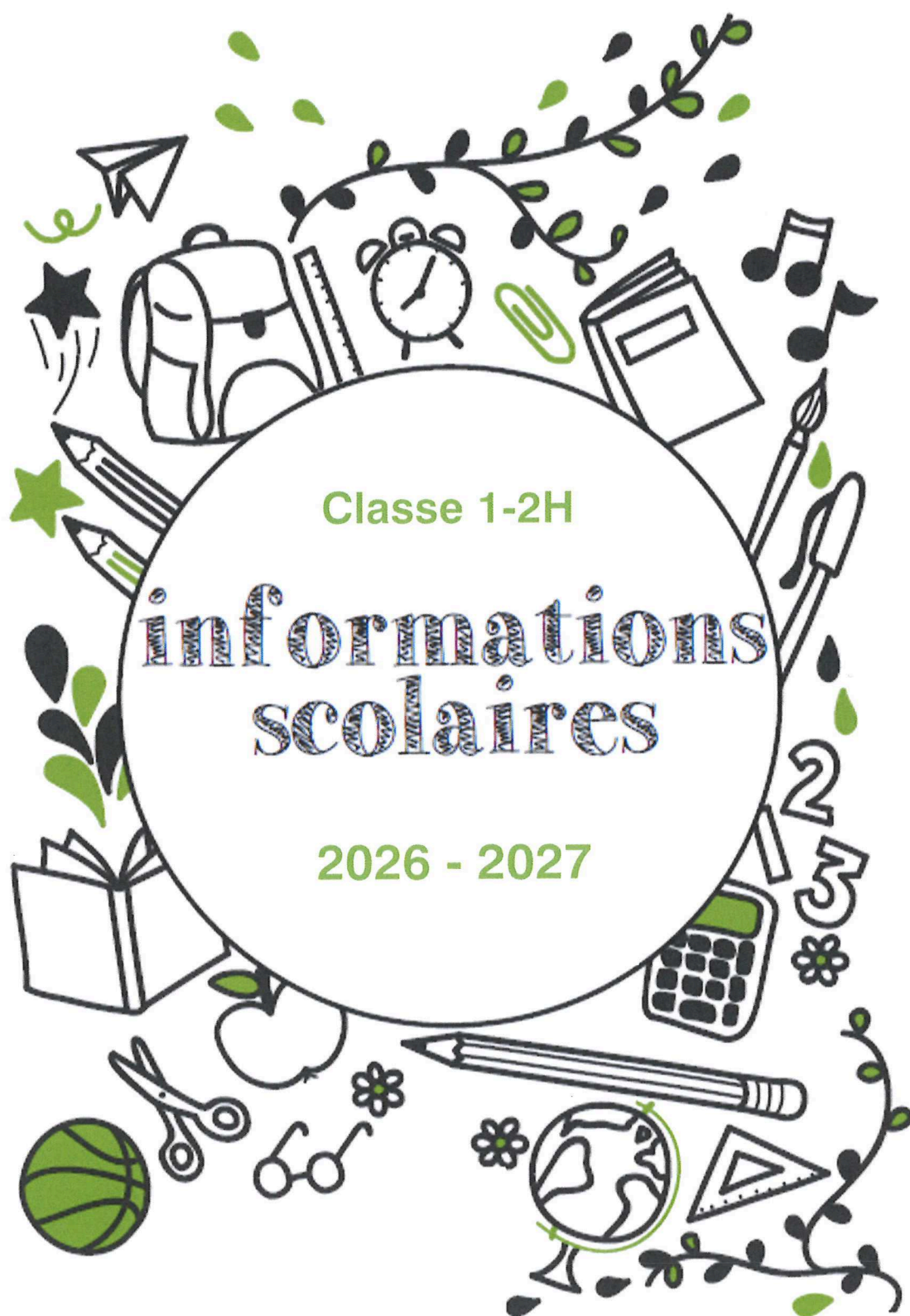




Dépliant à conserver précieusement.

Chers parents,



Nous profitons de ce fascicule pour vous transmettre quelques informations utiles pour la rentrée scolaire 2026 – 2027.

En ce qui concerne l'organisation du **premier jour de classe**, les **2H** viendront à l'école **uniquement l'après-midi**. Pour les parents des 2H qui ont un contrat UAPE, en cas de besoin pour la matinée du 1er jour d'école, merci d'adresser une demande en précisant l'horaire d'arrivée de votre enfant à structure.accueil@conthey.ch.

Ainsi, **la matinée du jeudi 20 août sera consacrée à la rentrée des 1H**. Les parents pourront accompagner leur enfant en classe et y rester un moment.

Dès vendredi 21 août, votre enfant viendra à l'école aux **horaires habituels**.

Matériel : L'enfant se munira du **matériel** suivant, fourni par ses parents. Les bons de la commune permettent de financer ces achats :

- 1 paire de pantoufles d'école fermées
- 1 paire de pantoufles de rythmique, noires, à semelle souple
- 1 tablier (facile à enfiler et à boutonner)
- 1 boîte de mouchoirs en papier (ex. Kleenex)

Toutes les autres fournitures sont achetées par l'école.

Merci de bien vouloir inscrire le nom de votre enfant sur tous ses objets personnels.

Autonomie : Il est souhaitable que chaque enfant sache mettre/enlever sa veste et ses chaussures tout seul. Il est aussi important qu'il sache aller aux toilettes sans l'aide systématique de l'enseignant.e.

Récréations : Les enfants auront une récréation le matin (et l'après-midi pour les 2H). Votre enfant peut donc apporter un petit goûter s'il le désire. Merci de privilégier une collation saine et d'éviter les boissons.

Avant la rentrée des classes en août, un moment "portes ouvertes" sera proposé à votre enfant. Il pourra venir découvrir sa classe en votre compagnie et s'y familiariser. Des informations à ce sujet vous seront transmises ultérieurement.

Nous nous réjouissons d'accueillir votre enfant dans notre classe et de l'accompagner jour après jour dans ses apprentissages.

Les enseignant.e.s de 1-2H



Direction

Les écoles primaires de Conthey sont dirigées par Samuel Darbellay, il reçoit les parents sur rendez-vous.

Absences

Les absences pour cause de maladie doivent être annoncées par téléphone avant les cours :

- Soit en contactant l'enseignant(e)
- Soit en contactant l'école :

Erde :	027 346 45 97
Plan-Conthey :	027 346 60 96
Ancien centre Châteauneuf :	027 346 40 97
Nouveau centre :	027 345 50 44

Pour les enfants bénéficiant d'un contrat de prise en charge UAPE, les parents sont tenus d'excuser la prestation contractuelle dans la plateforme MonPortail.

Pour toutes informations complémentaires, les parents peuvent contacter les structures concernées :

UAPE Les Filous Châteauneuf : 027 345 56 30
UAPE La Marelle Erde : 027 345 56 28

Congés

Des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

- > par la direction jusqu'à 9 demi-journées de classe
- > par l'inspecteur de 10 demi-journées à une année scolaire
- > par le département au-delà d'une année scolaire

Les demandes sont adressées par les parents par écrit **2 semaines** à l'avance par le biais du titulaire de l'enfant à la direction des écoles en spécifiant clairement le motif du congé sollicité et en joignant les éventuels justificatifs (convocation, invitation).

Un formulaire est à disposition chez le titulaire ou sur le site : www.conthey.ch.

Règlement

Article 16 du règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire du 14 juillet 2004 :

L'inspecteur prononce contre les parents coupables de négligence dans l'instruction des enfants, contre ceux qui ont obtenu des congés sur la base de fausses déclarations et contre ceux qui entravent intentionnellement les maîtres dans l'exercice de leurs fonctions, des amendes pouvant s'élever de CHF 400.- à CHF 1000.-.

Jours Jokers

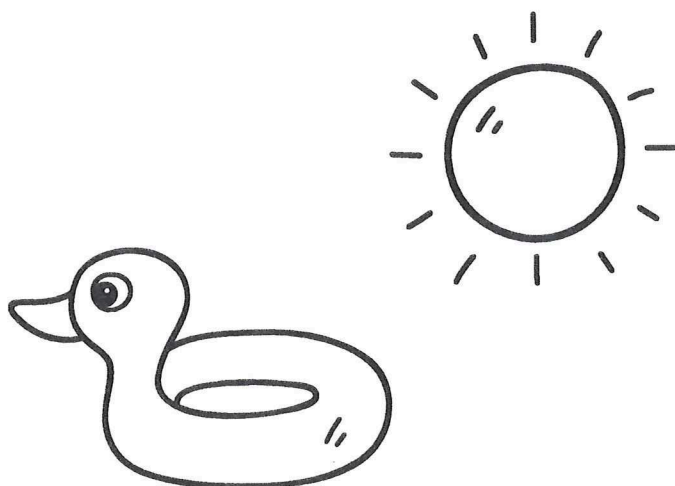
Chaque élève a droit à un maximum de 2 jours jokers par année civile sans justification. Il s'agit d'un congé exceptionnel.

Modalités :

- > La demande doit impérativement être déposée **un mois à l'avance, sur le formulaire en ligne www.confthey.ch**
- > Toute demi-journée est décomptée comme journée complète.
- > Durant la première et la dernière semaine d'école, ainsi que durant les épreuves cantonales de 4H et 8H, aucun jour joker ne sera accepté.

Remarques générales :

- > Pour tous congés ou jours jokers sollicités, les parents assument la responsabilité du suivi des programmes scolaires de leur enfant.
- > Si la demande concerne plusieurs enfants d'une même famille scolarisés aux écoles primaires, un seul formulaire doit être complété.
- > De plus amples informations se trouvent sur le site de la Commune.



Coordonnées importantes

Noms	Fonction	Contact	Téléphone
Samuel Darbellay	Directeur des écoles	samuel.darbellay@conthey.ch	027 345 56 38 079 668 72 22
Claudine Fumeaux	Présidente de la Commission scolaire	claudine.fumeaux@conthey.ch	079 436 02 19
Fabienne Vergères	Secrétariat Formation	formation@conthey.ch	027 345 56 38
Carla Martins	Secrétariat Structures d'accueil	structure.accueil@conthey.ch	027 345 56 20
Johann Berthouzoz	Responsable conciergerie	johann.berthouzoz@conthey.ch	027 345 56 73
Malaury Perruchoud	Infirmière scolaire	malaury.perruchoud@psvalais.ch	078 318 74 66
Emmanuelle Balmer	Responsable pédagogique UAPE La Marelle Erde	emmanuelle.balmer@conthey.ch	027 345 56 45
Monica Del Castillo	Responsable pédagogique UAPE Les Filous Châteauneuf	monica.delcastillo@conthey.ch	027 345 56 49
Centre SIPE	Sexualité, information et prévention	www.sipe-vs.ch	027 323 46 48
CDTEA	Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent	www.vs.ch/web/scj/cdtea	027 606 48 25
Représentantes des parents à la Commission scolaire	Hélène Bourban Adeotchoun (Plaine)	helenebourban@hotmail.com	077 432 58 37
	Nathalie Parvex-Ançay (Erde)	n.parvex@hotmail.com	079 712 36 11
Conth'Act	Centre culturel	info@conthact.ch	027 345 56 36

Horaires scolaires



Centre scolaire d'Erde

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cycle 1	08h20 - 11h40	1-2H 3-4H	1-2H 3-4H	3-4H (Horaire alterné)	1H 3-4H (Horaire alterné)	1-2H 3-4H
	13h40 - 16h15	2H 3-4H	2H 3-4H		2H 3-4H	2H 3-4H
Cycle 2	08h20 - 11h40	5-8H	5-8H	5-8H	5-8H	5-8H
	13h40 - 16h15	5-8H	5-8H		5-8H	5-8H

Centre scolaire de Plan-Conthey

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cycle 1	08h20 - 11h40	1-2H 3-4H	1H 3-4H (Horaire alterné)	3-4H (Horaire alterné)	1-2H 3-4H	1-2H 3-4H
	13h40 - 16h15	2H 3-4H	2H 3-4H		2H 3-4H	2H 3-4H

Centre scolaire de Châteauneuf-Conthey

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cycle 1	08h00 - 11h20	1-2H	1H		1-2H	1-2H
	13h45 - 16h20	2H	2H		2H	2H
Cycle 2	08h00 - 11h20	5-8H	5-8H	5-8H	5-8H	5-8H
	13h45 - 16h20	5-8H	5-8H		5-8H	5-8H

Les heures ci-dessus sont les horaires de classe. Les élèves doivent être dans la cour **5 minutes avant**.

Charte des transports scolaires

Les élèves doivent être présents aux arrêts de bus 5 minutes avant l'horaire prévu. **Les parents sont responsables du comportement de leur enfant sur le trajet.**

Afin que chaque usager se sente à l'aise et en sécurité lors des transports scolaires, l'élève s'engage à :

- ... respecter les autres usagers du bus aux arrêts.**
- ... attendre le bus à au moins un mètre de la route, à l'endroit désigné par l'organisation.**
- ... attendre que le bus soit complètement arrêté pour y monter et monter dans le bus calmement, sans bousculade.**
- ... être poli(e) envers le chauffeur.**
- ... rester assis durant le trajet.**
- ... ne pas crier dans le bus, ni ennuyer les autres passagers.**
- ... garder le bus propre et en bon état.**
- ... attendre que le bus soit arrêté pour quitter sa place et descendre du bus calmement.**
- ... prendre le bus qui correspond à son horaire de classe.**

Les parents, le transporteur et la Direction des écoles collaborent à l'application de cette charte. En cas de non-respect d'un ou plusieurs points de cette dernière, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du bus pour une durée déterminée peuvent être prononcées.

Horaires des bus scolaires

		Rentrée du matin	Fin de matinée	Rentrée de l'après-midi	Fin de journée
		Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
SENSINE	1-4 H - Centre scolaire de Plan	7h45	12h03	13h15	16h35
	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h45	11h34	13h15	16h35
ST-SEVERIN	1-4 H - Centre scolaire de Plan	7h46	12h02	13h16	16h32
	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h46	11h32	13h16	16h32
LE BOURG	1-4 H - Centre scolaire de Plan	7h47	12h01	13h17	16h31
	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h47	11h31	13h17	16h31
VENS	1-4 H - Centre scolaire de Plan	7h48	12h00	13h18	16h30
	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h48	11h30	13h18	16h30
PROVINS	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h40	11h31	13h16	16h31
PAS-DE-CHEVILLE	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h39	11h32	13h15	16h32
PLAN-CONTHEY GRAND BLEU	5-8 H - Centre scolaire de Châteauneuf	7h41	11h30	13h17	16h30
ECOLE DE CHÂTEAUNEUF	3-4 H - Centre scolaire de Plan	7h55	11h55	13h25	16h20
	1-4 H - Centre scolaire de Plan (UAPE)	7h55	11h55 / 11h57 / 12h05	13h25	16h20 / 16h30
DAILLON LA CHAPELLE	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	7h47	12h00	13h20	16h50
DAILLON LA VELLA	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	7h45	11h58	13h18	16h48
DAILLON LA FERME A COPPEX	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	7h49	11h57	13h22	16h47
AVEN VILLAGE	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	8h00	12h00	13h20	16h38
AVEN LA CROIX	1-8 H - Centre scolaire de la Sainte Famille Erde	7h58	11h58	13h18	16h36

Missions de l'école et des parents

«L'école valaisanne a la mission générale de seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse.»
(Loi sur l'instruction publique, art. 3)

L'école doit pouvoir bénéficier d'une collaboration constructive avec tous les parents.

Elle a le rôle de donner à chaque enfant une formation de futur adulte responsable.

Les parents se doivent :

... d'inculquer à leur(s) enfant(s) le goût de l'école et le désir de bien faire, ainsi que le respect dû aux autorités scolaires, aux enseignants, aux autres élèves, au matériel et aux bâtiments scolaires.

... de s'assurer que les devoirs soient bien faits et les leçons apprises.

... de prendre tous les contacts utiles avec le titulaire de classe.

... de veiller à ce que les enfants viennent en classe en respectant les horaires, dans une tenue propre et décente et à ce que les règles d'hygiène, indispensables à une vie communautaire, soient respectées.

... de donner ou d'imposer à leur(s) enfant(s) des conditions favorisant au mieux le travail scolaire et le comportement (sommeil, encadrement, loisirs...).

Pour la bonne marche de l'école, et sauf urgence, les parents n'entrent pas dans les bâtiments scolaires sans rendez-vous pris avec l'enseignant.e.

Santé scolaire

Les médecins et infirmières scolaires assurent la prévention, la protection et la promotion de la santé auprès de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire.

- > **Vous avez des questions sur les vaccins ou les allergies?**
- > **Vous avez besoin de conseils ou de soutien?**
- > **Vous désirez faire un bilan?**
- > **...?**

N'hésitez pas à contacter l'infirmière scolaire:

malaury.perruchoud@psvalais.ch, 078 318 74 66

...ou à visiter le site : www.promotionsantevalais.ch

Au secours! Les poux!

Votre enfant a des poux?

- > **Éliminez-les avec un peigne fin anti-poux.**
- > **Renforcez l'action avec un produit anti-poux.**
- > **Signalez au titulaire de votre enfant**

Assurances

Les parents ayant l'obligation d'assurer leurs enfants auprès d'une caisse-maladie, l'école n'a donc contracté aucune assurance accidents. C'est la compagnie d'assurance à laquelle est affilié l'enfant qui couvre les frais résultant d'un accident survenu à l'école ou sur le chemin de l'école.

En raison des nombreux dégâts volontaires ou non aux bâtiments scolaires (bris de glace notamment), il pourra être demandé aux parents de participer aux réparations par le biais de leur assurance RC.



LES ÉCRANS ET MOI



CONSEILS

Les adultes sont là pour toi, parle avec eux de ce que tu vis sur les écrans.

- ✓ Respecte les âges recommandés, ils sont fixés pour ta sécurité.



VIS DES MOMENTS MAGIQUES SANS ÉCRANS



SANS ÉCRANS, C'EST FACILE!

- **Au réveil** - pour garder toute ton énergie pour la journée
- **À table** - pour apprécier de bons repas
- **Dans ta chambre** - pour un espace reposant
- **Au coucher** - pour de belles nuits de sommeil



WWW.EDUCATIONNUMERIQUEVALAIS.CH



Conth'Act – Centre Culturel

(rue Centrale 26 à Plan-Conthey)

Mercredi (dès la 6H - de 14h00 à 18h00
excepté vacances scolaires) (au Centre culturel de Plan-Conthey)

À Erde et à Châteauneuf

Accueils libres en extérieur avec le matériel du bus de Conth'Act.
Ces accueils extérieurs se font en alternance, une fois à Erde et
une fois à Châteauneuf. Pour de plus amples informations
www.conthey.ch > Pratique > Conth'Act

Bibliothèque de Plan-Conthey

(Centre Culturel)

Mercredi de 14h00 à 16h30
Jeudi de 16h15 à 19h15
Samedi de 10h00 à 11h30

Fermée durant les vacances scolaires
En été : Ouvert uniquement les jeudis

Ludothèque de Conthey

(Centre Culturel)

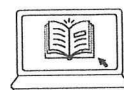
Lundi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 16h00 à 18h00 (Uniquement le premier du mois)
Jeudi de 17h00 à 19h00

Bibliothèque d'Erde

(Centre scolaire de la Sainte-Famille)

Mardi de 16h15 à 18h30
Mercredi de 16h00 à 18h00
Jeudi de 16h15 à 19h15

Fermée durant les vacances scolaires
En été : Ouvert uniquement les jeudis



Catalogue en ligne

[conthey.ch/
bibliovalais](http://conthey.ch/bibliovalais)

Plan de scolarité 2026-2027

Durée de l'année scolaire	45 semaines			
Début de l'année	jeudi	20 août	2026	le matin
Fin de l'année	vendredi	25 juin	2027	le soir
Congés hebdomadaires	mercredi après-midi et samedi			
Vacances et congés				
Vacances d'automne	du mercredi	14 oct.	2026	à midi
	au lundi	26 oct.	2026	le matin
Pont Immaculée Conception	du vendredi	4 déc.	2026	le soir
	au mercredi	9 déc.	2026	le matin
Vacances de Noël	du mercredi	23 déc.	2026	à midi
	au lundi	11 janv.	2027	le matin
Vacances de Carnaval	du vendredi	5 fév.	2027	le soir
	au lundi	15 fév.	2027	le matin
Saint-Joseph	vendredi	19 mars	2027	
Vacances de Pâques	du jeudi	25 mars	2027	le soir
	au lundi	5 avril	2027	le matin
Pont de l'Ascension	du mercredi	5 mai	2027	à midi
	au lundi	10 mai	2027	le matin
Pentecôte	lundi	17 mai	2027	
Fête-Dieu	jeudi	27 mai	2027	

Le plan de scolarité cantonal est scrupuleusement suivi.

Aucune demande de congé ne sera accordée
pour anticiper ou prolonger des vacances officielles.